



UNION NORMANDE DES CENTRES MARITIMES ET TOURISTIQUES

Pour tous renseignements et inscriptions

Emmanuelle Houben, directrice du centre, 07.56.16.90.97 – rots.alsh@uncmt.fr
adresse du centre : BEJ (Bâtiment Enfance jeunesse) Chemin des Ecoles –
14980 Rots

UNCMT

Tél. 02 31 46 80 40

4 avenue du Parc Saint André -14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

WWW.UNCMT.FR

contact@uncmt.fr

Suivez-nous sur Facebook®

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h15

L'UNCMT vous recommande son partenaire



Protéger est un métier

Association de Tourisme agréée : n°IM 01420009 - Agrément Education Nationale et Cohésion Sociale. Décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyage ou de séjour (J.O. du 17 juin)



3/12
ANS

2024-2025 Mes vacances et mercredis loisirs Rots



**VACANCES AUTOMNE-HIVER-PRINTEMPS-ÉTÉ
MERCREDIS LOISIRS**



NOS OBJECTIFS EDUCATIFS

Proposer aux familles un accueil sécurisant et adapté à leurs enfants, afin de répondre, non seulement au besoin de garde qu'elles rencontrent mais également aux demandes de loisirs des enfants.

Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins

- Le centre de loisirs est un lieu d'éveil, de découverte, d'expérimentation et de créativité permettant à l'enfant de s'épanouir dans un cadre qui assure sa sécurité physique et morale.

Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté

- Le centre de loisirs permet, d'apprendre différemment à vivre ensemble, de trouver sa place dans le groupe, d'apprendre à vivre avec l'autre, de prendre des initiatives, de donner son opinion, d'apprendre à partager, à décider ensemble, et de développer sa confiance en soi.

Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et l'équipe d'animation

- Les parents sont inclus dans le dispositif, l'équipe d'animation sera attentive à mettre en place une relation basée sur la confiance, l'écoute mutuelle et la communication.

Favoriser l'accueil de tous les enfants

- Permettre l'accueil de tous les enfants sur l'accueil de loisirs éducatifs en garantissant la continuité éducative et le respect de leur rythme de vie.

Ces objectifs permettront à l'enfant de devenir un citoyen responsable, respectueux, autonome et épanoui.



Centre ouvert de 9h à 17h, avec possibilité arrivée et départ échelonnés (7h30-9h et 17h-18h30)
dans le bâtiment Enfance Jeunesse - Chemin des écoles - 14980 ROTS

Frais de dossier annuel : 21 € par famille

Des aides diverses peuvent être accordées : voir auprès des employeurs et du CCAS de votre commune.

TARIFS MERCREDIS

	RÉGIME GÉNÉRAL CAF			RÉGIME MSA		
	journée repas	1/2 journée + repas	1/2 journée sans repas	journée repas	1/2 journée + repas	1/2 journée sans repas
Quotient Inférieur ou égal à 650 €	9,70 €	8,19 €	4,93 €	9,70 €	8,35 €	4,35 €
Quotient entre 651 € et 999 €	14,40 €	11,46 €	7,28 €	13,40 €	10,70 €	6,70 €
Quotient entre 1000 € et 1599 €	18,80 €	13,66 €	9,48 €	17,80 €	12,90 €	8,90 €
Quotient supérieur ou égal à 1600 €	20,70 €	14,61 €	10,43 €	19,70 €	13,85 €	9,85 €

TARIFS VACANCES

	RÉGIME GÉNÉRAL CAF	RÉGIME MSA
	1 journée	
Quotient Inférieur ou égal à 650 €	9,70 €	10,70 €
Quotient entre 651 € et 999 €	14,40 €	13,40 €
Quotient entre 1000 € et 1599 €	18,80 €	17,80 €
Quotient supérieur ou égal à 1600 €	20,70 €	19,70 €

5 €/jour seront facturés pour les absences maladie justifiées par certificat médical. A défaut la journée sera facturée.

MERCREDIS LOISIRS

Du 4 septembre 2024 au 2 juillet 2025

Journée ou demi-journée avec ou sans repas

PETITES VACANCES

Automne : du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2024

Hiver : du lundi 10 au vendredi 21 février 2025

Printemps : du lundi 7 au vendredi 18 avril 2024

GRANDES VACANCES

Du lundi 7 juillet au vendredi 29 août 25